



HAL
open science

Saving souls, finding homes: the mission of the government and discharged prisoners' aid societies for women in England (1856-1914)

Alice Bonzom

► **To cite this version:**

Alice Bonzom. Saving souls, finding homes: the mission of the government and discharged prisoners' aid societies for women in England (1856-1914). Cahiers Victoriens et Edouardiens, 2016, 2016 (83), 10.4000/cve.2549 . halshs-03375021

HAL Id: halshs-03375021

<https://shs.hal.science/halshs-03375021>

Submitted on 12 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Protéger et guérir : la mission du gouvernement et des associations d'aide aux détenues en Angleterre entre 1856 et 1914

Saving souls, finding homes: the mission of the government and discharged prisoners' aid societies for women in England (1856-1914)

Alice Bonzom



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/cve/2549>

DOI : [10.4000/cve.2549](https://doi.org/10.4000/cve.2549)

ISSN : 2271-6149

Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

Ce document vous est offert par Bibliothèque Diderot de Lyon - ENS



Référence électronique

Alice Bonzom, « Protéger et guérir : la mission du gouvernement et des associations d'aide aux détenues en Angleterre entre 1856 et 1914 », *Cahiers victoriens et édouardiens* [En ligne], 83 Printemps | 2016, mis en ligne le 31 mai 2016, consulté le 12 octobre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cve/2549> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cve.2549>

Ce document a été généré automatiquement le 12 octobre 2021.



Cahiers victoriens et édouardiens est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Protéger et guérir : la mission du gouvernement et des associations d'aide aux détenues en Angleterre entre 1856 et 1914

Saving souls, finding homes: the mission of the government and discharged prisoners' aid societies for women in England (1856-1914)

Alice Bonzom

- 1 « *So many of us draw our skirts away from the former criminal* » (Amos 809) : Sarah Amos¹, une réformatrice victorienne engagée pour la cause des femmes, déplore le manque de soutien accordée aux anciennes détenues². Elle dénonce le stigmate dont souffraient les criminelles et les femmes déchues (*fallen women*), même après avoir purgé leur peine. La question de la réinsertion, qui se pose de nos jours de façon aigüe, revêtait une dimension plus problématique encore pour les femmes victoriennes et édouardiennes ayant enfreint la loi. Elles étaient en effet considérées comme de doubles criminelles : leur crime n'était pas seulement d'avoir dérogé à la loi, mais aussi d'avoir trahi leur nature intrinsèque. Cette transgression presque impardonnable explique pourquoi ces femmes demeuraient ostracisées malgré leur incarcération. Les femmes incarcérées dans les prisons britanniques avaient transgressé la loi, mais aussi les « règles » prescriptives de respectabilité propres aux femmes. L'idéal féminin était fondé sur la place de la femme au cœur du foyer et construit autour de qualités censées leur être inhérentes : la vertu, la gentillesse, la douceur et la compassion. Tout acte criminel commis par une femme était vu comme illégal, mais aussi contre nature. La femme criminelle était alors non seulement hors la loi, mais aussi hors de la norme, déviante³.
- 2 Dès 1856⁴, le président des maisons centrales de détention, Joshua Jebb (1793–1863), s'engage personnellement pour la cause de ces femmes en ouvrant un refuge dédié à leur réinsertion. Il s'agit non plus de surveiller et punir, mais de protéger et guérir. Toutefois, l'opprobre attaché aux institutions gouvernementales confère à cet établissement une

réputation négative. Le refuge est finalement renommé « prison » en 1869, changement qui témoigne d'un renoncement aux principes fondateurs du projet : la réhabilitation et la rédemption des détenues.

- 3 C'est ce contexte d'échec institutionnel, terreau fertile à l'engagement associatif, qui donna naissance à de nombreuses sociétés de réformatrices ayant pour mission de guérir l'âme de leurs sœurs déchues. Plus encore que les hommes, les femmes criminelles étaient considérées comme dangereuses et déviantes, susceptibles de contaminer époux, enfants, ami-e-s. Cet engagement des femmes de la classe moyenne, alors envisagé comme un devoir moral, se traduit par la création de groupes de visiteuses et revêt une dimension religieuse : la prison devient presque un lieu de pèlerinage. Ces philanthropes se définissent comme des mères de substitution dont l'engagement s'entend alors au sens de promesse spirituelle.
- 4 On peut s'interroger tout d'abord sur les formes prises par cet engagement pour le salut des criminelles, et mettre en parallèle l'engagement gouvernemental, souvent négligé, et les efforts de protection et de guérison morale des associations.
- 5 Si cette prise de position publique de certaines femmes bourgeoises a pu constituer une forme d'émancipation leur permettant de s'extraire de leur propre sphère domestique, elle est contrariée par un contre-engagement, prônant le surveiller et punir, qu'il convient d'étudier dans un deuxième temps. Les criminelles étaient-elles considérées comme des coupables, « dorlotées »⁵ par les philanthropes, ou des victimes méritant protection et soins ? Cet engagement polymorphe contribue à révéler une facette de l'image que la société projetait sur les criminelles.

Engagement gouvernemental et associatif

L'engagement gouvernemental : protéger la société et les criminelles

- 6 Les criminelles victoriennes et édouardiennes étaient principalement condamnées à des peines courtes pour ivresse, prostitution, et autres troubles à l'ordre public, d'où l'idée qu'elles constituaient une menace pour la société. En 1894, 8,4 % des prisonniers avaient été condamnés pour ivresse contre 22,8 % des prisonnières. Le récidivisme était vu comme un problème particulièrement épineux chez les femmes. Le rapport du *Gladstone Committee* (1895) mentionne ainsi une femme âgée qui aurait été incarcérée à Holloway Prison à deux cent soixante reprises (*Report from the Departmental Committee on Prisons*, 230)⁶. « *She is far more dangerous to society than the other sex* » (Carpenter 1864a, 32) : la femme criminelle aurait, selon la réformatrice victorienne Mary Carpenter⁷, une influence plus délétère encore que son homologue masculin⁸, d'autant plus qu'elle ne cessait de récidiver. Menace pour la société, source intarissable de corruption et de contagion, elle se transformait à sa sortie de prison en véritable paria. Les hommes souffraient également de ce stigmate, mais dans une moindre mesure que les femmes. Lucia Zedner, historienne spécialisée dans l'histoire des femmes criminelles, explique que la criminalité masculine, bien que fâcheuse, n'était considérée que comme l'expression naturelle de leur « *natural sense of adventure* » (Zedner 40). La liste des adjectifs que dresse l'historienne est éloquente : la femme se devait d'être « *submissive, innocent, pure, gentle, self-sacrificing, patient, sensible, gentle, modest, quiet and altruistic* » (Zedner 15). Cette vision idéalisée⁹ de la femme façonne le système pénal et les formes d'engagement mises en

place pour guérir ces « malades » de ce mal qui les ronge et les dénature. Des réseaux de femmes appartenant à la bourgeoisie tentaient régulièrement (parfois sans succès) d'imposer ces normes sur les femmes de la classe ouvrière, d'où provenait en majeure partie la population carcérale. À l'inverse des hommes, les femmes étaient contraintes de prouver qu'elles avaient retrouvé leur probité perdue, d'où l'importance des refuges et sociétés d'aide, censés être des gages de respectabilité.

- 7 « *But ought these wretched women to be forgotten? Can they be forgotten? If still in existence, will they not, in one way or another, force themselves upon the notice of society?* » (Carpenter 1863, 31) : c'est la question que posent les réformatrices, soulignant ainsi le besoin d'une solution ciblée propre au problème de la criminalité féminine. C'est afin de remédier à ce problème que les autorités carcérales décidèrent, sous l'impulsion du directeur des *convict prisons*, Joshua Jebb, de créer un refuge qui accueillerait les criminelles en fin de peine. Baptisé *Fulham Refuge*, cet établissement hybride ouvrit ses portes en 1856. Jebb avait initialement l'intention de confier la direction de ce refuge à des associations indépendantes pour qu'il ne souffre pas de l'opprobre associé aux prisons. Mais ses négociations avec le refuge de Dalston, institution privée, échouèrent. La création de ce refuge révèle la conviction personnelle de Joshua Jebb que les criminelles devaient être protégées du déshonneur communément associé à la prison, et un certain optimisme de la part du gouvernement : l'idée était que la femme criminelle pouvait être réformée, guérie et réintégrée ; qu'elle pouvait se débarrasser de cette étiquette négative et trouver ainsi un emploi respectable et fonder un foyer. Ce refuge suggère que pour Joshua Jebb¹⁰, les criminelles étaient des victimes, des êtres manipulables, mais aussi malléables ayant besoin d'un cours intensif de féminité. Au refuge, les femmes pouvaient travailler ensemble et n'avaient pas à porter l'uniforme des prisonnières. Le travail était de nature domestique¹¹, reflet d'un désir de remodeler la femme en un « ange du foyer », pour reprendre l'expression du poète Coventry Patmore. Le transfert à Fulham était présenté comme un privilège¹². Le travail domestique se transformait en une forme de récompense pour bonne conduite.
- 8 La mort de Joshua Jebb en 1863 marque cependant le début d'un tournant punitif, ce dont témoigne la transformation du nom officiel de l'établissement : *Fulham Refuge* devient en 1869 *Fulham Prison*. Cette modification sémantique dénote un renoncement aux principes fondateurs du refuge, et peut à ce titre être interprété comme un échec. Le refuge fait alors l'objet de nombreuses critiques, qui remettent en question son statut de palier entre le monde carcéral et social. Il n'est pas envisagé par la population extérieure comme un sanctuaire, un havre de réhabilitation synonyme de réinsertion et d'amélioration personnelle. Au contraire, le public ne voit en cet établissement qu'une prison au nom fallacieux. Les ex-détenues ne sont pas accueillies par la population, leur honneur n'est pas restauré. C'est dans ce contexte de durcissement de l'opinion publique que le changement de régime carcéral, marqué par la nomination d'Edmund Du Cane¹³ (1830–1903) au poste de *Director of Convict Prisons*, renforce le besoin d'associations d'aide aux détenues indépendantes du gouvernement. L'échec du refuge de Fulham, qui n'est pas parvenu à blanchir la réputation ternie des détenues, n'est pas pour autant synonyme de désengagement complet de la part du gouvernement, même si à partir de 1869, l'état s'implique de façon indirecte. Il existait deux types de refuges pour prisonnières en fin de peine ou en liberté conditionnelle : ceux mis en place par le gouvernement, gérés par des bénévoles et fonctionnant grâce à des bourses, ainsi que ceux gérés indépendamment par des associations caritatives. Des subventions leur étaient accordées si elles parvenaient à

lever une somme égale à cette aide par le biais de souscriptions privées. Le *Carlisle Memorial Refuge* à Bloomsbury (pour les protestants) et l'*Eagle House Refuge* à Hammersmith (pour les catholiques) furent ainsi fondés par le gouvernement en 1865. En 1871, l'administration pénale mit en place un autre refuge, le *Westminster Memorial Refuge* à Streatham. Il est intéressant de remarquer que la création de ces établissements suscitait parfois une vive réaction de la part des habitants vivant dans les quartiers sélectionnés, ce qui témoigne de l'ignominie qui frappait les criminelles. Seules les femmes étaient considérées comme capables de « laver » leurs sœurs déchues de ce stigmate.

L'engagement associatif : guérir l'âme des détenues

Just as the rehabilitation of criminal women, and their restoration to a life of honesty are more difficult than is the case for men, so the more urgent the adoption of the best, indeed the only, means of accomplishing this – namely, by the agency and work of Christian women. (Carpenter, citée dans Pears 529)

- 9 D'après Mary Carpenter, la réhabilitation des criminelles ne pouvait être accomplie que par de véritables missionnaires de la féminité. Les autorités pénales encourageaient donc l'assistance à la sortie de prison, considérée comme un moyen de sauver les criminels – et, surtout, les criminelles. De nombreuses sociétés furent alors créées, si bien qu'en juin 1884, toutes les prisons, sauf celle d'Oxford, disposaient d'une association d'aide. Dès 1885, des affiches furent collées aux murs des cellules afin d'informer les détenues de l'existence de ces sociétés¹⁴. Le durcissement des années Du Cane suscita de vives réactions chez ces associations caritatives. Radzinowicz et Hood, historiens spécialistes de l'histoire des prisons, expliquent qu'une « tempête de critiques » (Radzinowicz et Hood 573) déboucha en 1894 sur la création d'un comité d'enquête, présidé par Herbert Gladstone. Le *Report from the Departmental Committee On Prisons*, publié l'année suivante par le comité, déplore l'indigence des efforts faits en matière de réhabilitation dans les prisons, ces « lieux sombres » que dénonce également la presse. L'accent est alors mis sur la réinsertion et les sociétés d'aide se multiplient à nouveau. On note également qu'engagement professionnel et personnel pouvaient se recouper : les aumôniers, par exemple, officiaient parfois en prison et dans le cadre d'une association caritative. Mais l'engagement personnel des bénévoles n'était pas limité aux portes de la prison.

Lady Visitors : Souls for the Soulless

- 10 « Miss Carpenter said it would not be denied by anyone that the special work the female sex was privileged to do was to administer sympathy and help » (Pears 522) : les qualités requises pour la réhabilitation des criminelles sont présentées comme fondamentalement féminines. Le rapport du Congrès Pénitentiaire International de 1872 repose en partie sur les témoignages de personnes engagées pour la cause des criminelles, les « lady visitors ». Ce privilège accordé aux femmes détenues remonte à l'époque des visites d'Elizabeth Fry (1780-1845) à Newgate au début du XIX^e siècle. Les hommes ne bénéficiaient pas de visites, notamment car l'aumônier était vu comme une présence suffisante. On notera d'ailleurs que la première association de visites pour les prisonniers naît seulement en 1922. Les visiteuses (*lady visitors*) appartenaient à la classe moyenne et à l'aristocratie, contrairement aux gardiennes, et étaient engagées dans des causes religieuses et sociales

¹⁵. Il arrivait parfois (mais rarement) qu'une visiteuse appartienne à une classe sociale inférieure, comme Sarah Martin (1791–1843) de Yarmouth.

- 11 Leur mission était de s'entretenir avec les prisonnières en tête-à-tête, dans leur cellule, afin d'élever et purifier leur esprit en gagnant leur sympathie et leur confiance. Cette tâche était vue comme exclusivement féminine : selon un réformateur de l'époque, il fallait être une *lady* pour (re)créer une *lady*, une « vraie femme, qui a découvert et est consciente de sa féminité » (Russell 35)¹⁶. Seule la gente féminine serait capable de guider les criminelles sur le chemin de la rédemption. En 1900, l'activité des visiteuses est officialisée par le *Home Office*, qui reconnaît d'ailleurs dans une lettre privée le succès des efforts entrepris par les visiteuses en 1909 (PCOM 7/173). La *Lady Visitors Association* aurait guéri des récidivistes incarcérées plus de vingt fois (PCOM 7/174). À l'origine, il s'agissait d'un organe consultatif, mais ses droits furent graduellement étendus. Ainsi, en 1909, elles furent autorisées à faire des conférences (*lectures*) en prison (PCOM 7/174, *Standing Order 506*). Véritables figures maternelles, ces femmes étaient censées devenir des mères de substitution pour des coupables envisagées comme victimes de leur environnement. Le Congrès Pénal International va jusqu'à parler de « l'influence magnétique » (Pears 211–12) de la gente féminine¹⁷. Mais ces militantes perpétuaient la tradition de la femme vue comme un être naturellement modeste et doux, et étaient en ce sens autant de missionnaires¹⁸ faisant prévaloir les valeurs et projets de l'Empire. Cependant, c'était aussi l'occasion pour ces philanthropes de s'extraire de leur sphère domestique et d'assumer des responsabilités publiques. Les femmes qui s'engagent pour la réhabilitation des détenues amorcent en ce sens un processus d'émancipation, et ce n'est pas un hasard si l'on retrouve dans les rangs des suffragistes des visiteuses de prison¹⁹.

Refuges : Homes for the Homeless

- 12 Pour Mary Carpenter, il s'agit de transformer les criminelles en « *fitting wives of the present, and mothers of the next generation* » (Carpenter 1863, 45) avant de les relâcher dans la nature. Les refuges reflétaient une autre forme d'engagement spécifique aux femmes. En 1888, on dénombrait quinze refuges (soit cinq cent quatre-vingt-cinq places) dédiés aux femmes contre trois refuges (soit quarante-huit places) consacrés aux hommes (Maddison 26–30). Certains étaient complètement indépendants, comme celui de Mrs Meredith et sa sœur Miss Loyd, premières militantes à avoir créé une laverie pour d'anciennes détenues en 1865. D'autres refuges bénéficiaient d'une bourse, et le gouvernement n'était pas autorisé à les inspecter. Même Du Cane, réputé pour sa sévérité et son intransigeance à l'égard des détenues, considérait ces établissements comme des foyers indispensables : « *They are not prisons either in appearance or in discipline—they are homes and are intended to afford the advantages of a treatment approaching in its characteristics to that of home influence* » (Du Cane 170). Les activités y étaient en effet domestiques, contrairement à celles proposées dans les quelques refuges pour hommes qui formaient les anciens détenus à des professions « masculines » : bûcheron, fabricant de tapis, tailleur, cordonnier, fermier... L'idée était que ces femmes étaient devenues criminelles car certaines qualités supposément féminines leur faisaient défaut. Apprendre à effectuer ces tâches domestiques signifiait donc acquérir les compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle, mais aussi « féminiser » la mentalité des détenues par le biais du repassage, de la lessive, etc. On présumait également que ces femmes nouvellement libres opéreraient évidemment pour des professions domestiques. À la laverie de Mrs Meredith, appelée la *Prison Mission*, les femmes travaillaient de 8 h à 19 h avec une

heure de pause. Chaque après-midi, elles se réunissaient à la chapelle pour un cours d'instruction religieuse. Le cas de *Princess Mary's Village Homes* dans le Surrey, pour les enfants de criminelles, est également intéressant. Fondé par Mrs Meredith et Miss Cavendish, ce refuge devait s'appeler *Mrs Meredith's Prison School*, mais la princesse Mary²⁰, duchesse de Teck, craignait le stigmate associé au terme « prison », ce qui poussa les fondatrices à renommer l'établissement en son honneur. La princesse soutint le processus de financement, et en 1871 six mécènes avaient chacun donné £300 pour financer la construction de six cottages. En 1905, 1700 vêtements étaient lavés chaque jour par l'établissement. On note que la gestion de ces foyers était assurée par des femmes, ce qui confère à leur engagement philanthropique une dimension émancipatrice. Même si elles n'occupaient pas de postes gouvernementaux, ces philanthropes avaient des responsabilités étendues par rapport aux femmes au foyer.

- 13 Les résultats obtenus par ses associations apparaissent comme globalement positifs. Ainsi, en 1888, la secrétaire d'un *Ladies Committee* affirme : « *Even with a confirmed drunkard something may occasionally be done by steady supervision and friendliness* » (Maddison 19). Elle cite l'exemple d'une femme mariée, âgée de trente-deux ans, emprisonnée pour la quinzième fois. Indigente, cette femme aurait mis son alliance en gage. L'association la poussa à retourner vers son mari, et lui racheta l'alliance en échange de sa bonne conduite²¹. Les lettres d'anciennes détenues furent aussi mises à contribution afin d'évaluer le succès de ces associations²². Néanmoins, ces lettres citées dans les rapports officiels sont à prendre avec précaution, car il est peu probable que les militantes aient envoyé des lettres négatives aux autorités.

Le contre-engagement : surveiller et punir

- 14 Cependant, ces associations étaient polémiques, leurs résultats étaient remis en question, voire considérés comme un facteur d'aggravation. Certains acteurs du système s'engagèrent contre ces associations de crainte qu'elles ne sèment le trouble. Les reproches qui leur sont adressés sont principalement de deux natures. D'une part, certains considèrent que les visiteuses et les refuges sont trop nombreux, ce qui aurait pour effet pervers de donner un sentiment d'importance et de fatuité aux détenues. D'autre part, certains désapprouvent la façon dont les détenues éligibles aux programmes de réhabilitation sont sélectionnées. La question du mérite est alors centrale : certains membres du système et commentateurs sociaux voient les détenues choisies comme des parasites incorrigibles, dorlotés injustement.

Trop d'associations ?

- 15 Le rapport des commissaires en charge de l'inspection des prisons cite en 1892 un aumônier qui reste anonyme :

The increase of visitors will increase the competition which even now is going on to catch prison cases, and which is rapidly degenerating into that which is unseemly [...]. With such contentions for her case, and with such notice as she is at present receiving, she is beginning to look upon herself not as a penitent but as a person of a certain value for philanthropic advertisement. (*Fifteenth Report of the Commissioners of Prisons 1892, 6-7*)

- 16 On note la réserve dont fait preuve cet aumônier, qui craint une perversion du système. Il utilise le pronom « *she* » à la troisième personne du singulier pour décrire l'attitude des détenues en général, réduisant les criminelles à un archétype. La présence des visiteuses est donc restée limitée²³. Certains inspecteurs des prisons tournent les visiteuses en dérision en les qualifiant d'amatrices. On pourrait interpréter cette raillerie comme le signe d'un sentiment d'insécurité généré par une forme d'indépendance de la part de ces femmes engagées. L'impression qu'il existe trop de sociétés d'aide renforce ce sentiment de méfiance : à Londres et autour de la capitale, on ne dénombre pas moins de dix-sept sociétés (sans compter les refuges) à la fin du siècle. Même la secrétaire du refuge Elizabeth Fry s'en plaint en 1894 :

Another thing, I think, is that in the present day at the police courts, there are such a number of people who are after the women, so to speak. There are the missionaries, and various ladies who come to them, and so forth, so that they think they are worth anything to them, and that everybody wants to get them ; so that when they get to the homes they are saucy, and unwilling to submit to the rules. (*Report from the Departmental Committee on Prisons*, q.5468, 179)

Sélectionner les femmes « méritantes »

- 17 En outre, les détracteurs du système des refuges qualifient ces institutions de « palaces » où chaque « protégée » est indûment dorlotée. Ce reproche concerne plutôt la sélection des ouailles des visiteuses, et se fonde sur le principe de mérite. Le régime alimentaire des refuges est souvent dénoncé car considéré comme trop onéreux. Sir Walter Crofton (1815-97), le président du système pénitentiaire irlandais, réprovoque le régime de Fulham Refuge qui selon lui produit une satisfaction basement « animale » (Crofton 23). George Laval Chesterton, directeur de la prison locale de Coldbath Fields de 1829 à 1854 affirme dès 1856 :

Those who were zealous to promote reformation, had wisely discerned how little chance of employment awaited a ragged and shoeless object, just expelled from prison. The salutary operation of that rule required care to select hopeful recipients of such bounty, and discrimination to sift a combination of concurrent circumstances affording grounds for anticipating favourable results. It had never been the intention so profusely to shower down these gifts upon the worthless, as to constitute a positive premium upon crime. (Chesterton 168-69)

- 18 Selon Chesterton, les intentions bienveillantes des autorités pénales furent corrompues, avilies, perverties, si bien que les criminelles prospéraient au lieu de se racheter. Néanmoins, à la fin du siècle, sous l'impulsion du *Gladstone Committee*, le système des visiteuses est étendu, mais à la condition que les philanthropes soient prudemment sélectionnées et protégées. En effet, de nombreux contemporains estimaient que les criminelles pouvaient être contagieuses, d'où le besoin de préserver les membres de ces associations et les anciennes détenues engagées sur la voie de la guérison. Certaines criminelles, jugées endurcies et irrécupérables, étaient donc écartées de ces réseaux d'aide, de peur qu'elles ne contaminent les âmes qui pouvaient encore être sauvées. « *The infection of sin is rapid and deadly* » (Maddison 22) : un guide destiné aux philanthropes désireux d'aider les anciennes détenues met en garde contre le risque de contagion à travers une métaphore médicale qui reflète une angoisse profonde²⁴. Sauver les femmes « récupérables » (*reclaimable*) constitue un devoir social.
- 19 Mais toutes les femmes ne sont pas considérées comme dignes d'aide. Il convient de noter l'exclusion des suffragettes du système de visites. Une lettre manuscrite du secrétaire de

la *Prison Commission*, B. H. Thomson, datée de juillet 1909, en révèle la raison : « *none of them require assistance on discharge and they would use the visits for political discussion or for making frivolous complaints of treatment* » (PCOM 7/174). Même si ces femmes appartenaient en général à la bourgeoisie²⁵ et constituaient une catégorie de détenues distincte, n'ayant à ce titre pas besoin d'aide à la réinsertion, il convient de noter qu'elles n'étaient pas exclues du système uniquement pour cette raison financière et sociale. Elles étaient mises de côté car elles risquaient d'être importunes et indociles. Leurs plaintes n'étaient pourtant pas forcément de nature « frivole » : au contraire, certaines décidèrent de militer pour le bien-être de toutes les détenues. C'est donc dans une certaine mesure une question de confort qui dicte l'attitude des autorités.

- 20 En outre, les femmes qui pouvaient bénéficier du système de visites n'en étaient pas toujours tenues informées. Mary Gordon, qui fut la première femme nommée *Lady Inspector of Prisons* en 1908, rapporte que les visites intervenaient souvent trop tard, en fin de peine. Dans une lettre personnelle datée du 8 février 1909, adressée au *Home Office*, elle explique que certaines prisonnières la prenaient pour une visiteuse, et que certaines femmes en profitaient pour lui demander des vêtements ou un logement (PCOM 7/174).
- 21 Les efforts de protection et de guérison des philanthropes et du gouvernement mettent en lumière une certaine ambivalence dans le traitement des criminelles, conçues comme coupables, mais aussi comme victimes. Les prisonniers, dont les crimes sont envisagés comme un signe de virilité regrettable mais naturel, ne bénéficiaient pas autant, voire pas du tout, de ce système de soutien intra et extra-carcéral. Ce philanthropisme fut source de responsabilisation (*empowerment*) des femmes au-delà des murs du pénitencier : les réformatrices pouvaient grâce aux associations et aux refuges qui y étaient associés gérer un environnement qui ne se bornait pas à la sphère domestique. Les réformatrices avaient un rôle actif dans la gestion des sociétés, remettant ainsi en question la distribution traditionnelle des rôles genrés. Louisa Twining (1820–1912), célèbre philanthrope et secrétaire de la *Workhouse Visiting Society*, affirme en 1890 que les femmes sont particulièrement compétentes pour gérer hospices, hôpitaux, asiles d'aliénés et prisons²⁶. Selon elle, les tâches requises sont analogues à celles qu'accomplissent les femmes au sein de leur foyer (Twining 951–53).
- 22 Cependant, le réseau philanthropique (*network*) devient graduellement un filet (*net*) dans lequel certaines femmes se retrouvent emprisonnées. C'est ce que les historiens Russell Dobash, R. Emerson Dobash et Sue Gutteridge appellent en 1986 le « filet carcéral » (Dobash *et al.*, 72) composé de maisons de corrections, d'asiles et de refuges. Même les femmes n'ayant pas encore été jugées pouvaient être incarcérées et placées en détention, en prévention d'hypothétiques crimes à venir. Il s'agissait alors généralement de volontariat, même si la police, le système judiciaire, certains réformateurs zélés voire la famille exerçaient souvent une forte pression sur les femmes. La *London Royal Philanthropic Society* à Hammersmith, fondée en 1882, pouvait accueillir jusqu'à quarante-cinq femmes et acceptait les détenues en fin de première condamnation ainsi que des « *unconvicted destitute ignorant girls exposed to temptation* » (Maddison 25). Les femmes qui faisaient preuve d'une conduite exemplaire et obtenaient une remise en liberté conditionnelle étaient contraintes de rester dans un refuge prédéfini jusqu'à ce qu'elles obtiennent un emploi. Ces établissements ciblant spécifiquement les femmes formaient un large réseau fondé sur l'hypothèse suivante : « *females needed a firm paternalistic hand to guide their development* » (Dobash *et al.*, 72). Les refuges pour prostituées²⁷, qui accueillait des femmes « volontaires », appliquaient souvent une discipline proche du milieu purement

carcéral : au *London Female Penitentiary*, le crâne des femmes était rasé, et elles étaient confinées dans leur cellule pendant deux mois. Raser les cheveux des femmes permettait de s'assurer qu'elles resteraient dans le « refuge » pendant une période qualifiée de « raisonnable » pour leur propre salut. On compte aussi parmi les institutions semi-pénales les maisons de redressement pour alcooliques (l'*Habitual Inebriates Act* de 1898 ne visait pas spécifiquement les femmes, mais la majorité des admissions les concernait), les asiles pour malades mentaux, plus coercitifs, et les refuges pour femmes rebelles, épouses difficiles, filles désobéissantes (*rescue homes*), fonctionnant purement sur la base du volontariat. La ligne de démarcation entre aide aux détenues et peine carcérale devient alors plus difficile à distinguer²³. Une prisonnière condamnée par un tribunal pouvait être envoyée dans un établissement de réinsertion après son séjour en prison pour une durée indéterminée. La peine n'était alors plus fondée sur le jugement judiciaire rendu en première instance, mais sur le comportement des femmes, qui pouvaient être relâchées — ou renvoyées en prison.

- 23 Il est donc important d'envisager le mouvement d'aide aux anciennes détenues sous tous ses angles : signe d'hésitation et d'incertitude gouvernementale quant à la « nature » des femmes criminelles, source d'émancipation pour les philanthropes, béquille pour les condamnées, mais aussi miroir et instrument de perpétuation de normes genrées, menant à la création d'un réseau de surveillance accrue pour les « déviantes ».

BIBLIOGRAPHIE

- AMOS, Sarah. « The Prison Treatment of Women ». *Contemporary Review* 73 (juin 1898) : 803–13.
- BARTON, Alana. « “Wayward Girls and Wicked Women”: Two Centuries of “Semi-Penal” Control ». *Liverpool Law Review* 22 (2000): 157–71.
- CARPENTER, Mary. « On the Treatment of Female Convicts ». *Fraser's Magazine for Town and Country* 67.397 (janvier 1863): 31–46.
- CARPENTER, Mary. *Our Convicts: 1*. Londres : Longman, 1864a.
- CARPENTER, Mary. *Our Convicts: 2*. Londres : Longman, 1864b.
- CHESTERTON, George Laval. *Revelations of Prison Life*. Londres : Hurst and Blackett, 1856.
- CROFTON, Sir Walter. *Notes on Colonel Jebb's Report on Intermediary Prisons*. Londres : LSE Selected Pamphlets, 1858.
- DOBASH, Russell P., R. E. DOBASH, and Sue GUTTERIDGE. *The Imprisonment of Women*. Oxford : Blackwell, 1986.
- DU CANE, Edmund. *The Punishment and Prevention of Crime*. Londres : R & R Clark, 1885.
- Fifteenth Report of the Commissioners of Prisons*. Londres : H. M. Stationery Off., 1892.
- HUBBARD, Louisa M., ed. *The Year-Book of Woman's Work*. Londres : Labour News Publishing Offices, 1875.

- MADDISON, Arthur, ed. *Hints on Aid to Discharged Prisoners*. Londres : Reformatory and Refuge Union, 1888.
- MCCONVILLE, Seán. *English Local Prisons, 1860-1900: Next Only to Death*. Londres : Routledge, 1995.
- MAUDSLEY, Henry. « Part II - Reviews "Female Life in Prison" » *Journal of Mental Science* 9 (1863): 69-86.
- MAYBRICK, Florence. *My Fifteen Lost Years*. New York & Londres: Fund & Wagnalls, 1905.
- PEARS, Edwin, ed. *Prisons and Reformatories at Home and Abroad: Being the Transactions of the International Penitentiary Congress Held in London, July 3-13, 1872, Including Official Documents, Discussions, and Papers Presented to the Congress*. Londres : Longmans, 1872.
- PURVIS, June. « The Prison Experiences of the Suffragettes in Edwardian Britain ». *Women's History Review* 4.1 (1995): 103-33.
- Report from the Departmental Committee on Prisons*. Londres : H. M. Stationery Off., 1895.
- RADZINOWICZ, Leon, et Roger HOOD. *A History of English Criminal Law and Its Administration from 1750: Vol. 5*. Londres : Stevens, 1986.
- RUSSELL, Charles E. B. « Some Aspects of Female Criminality and its Treatment ». *The Englishwoman* 37.13 (janvier 1912) : 35-47.
- TWINING, Louisa. « Women as Public Servants ». *The Nineteenth Century* (décembre 1890) : 950-58.
- WINES, E. C., ed. *Report on the International Penitentiary Congress of London, 1872*. Washington: Government Printing Office, 1873.
- ZEDNER, Lucia. *Women, Crime, and Custody in Victorian England*. Oxford : Clarendon, 1991.

Archives non publiées

- Prison Commission and Home Office Prison Department. *PCOM 7/173 Aylesbury Prison: lady visitors; appointment of Duchess of Bedford, annual reports (1896-98)*.
- Prison Commission and Home Office Prison Department. *PCOM 7/174 Lady Visitors Association: formation of (1900-10)*.

NOTES

1. Sarah Amos était l'épouse du juriste Sheldon Amos, qui partageait nombre de ses vues sur la politique. Elle publiait des articles dans des revues à propos de questions religieuses, pénales et féministes.
2. Le terme de « détenu » recouvre deux réalités : celle des *convict prisons*, où étaient envoyés les criminels condamnés à des peines de plus de deux ans, et celle des *local prisons*, réservées aux criminels auteurs de délits mineurs purgeant des peines courtes. À partir de 1877, les prisons locales sont nationalisées à des fins d'homogénéité ; l'administration et l'inspection de ces établissements sont confiées à la *Prison Commission*.
3. Henry Maudsley, psychiatre réputé, insiste en 1863 sur la dimension sociale que revêt le crime chez les femmes : « *It will be difficult for them [amiable people] to conceive how she can so completely lose all sense of shame, modesty, self-respect, and gentleness, all her womanliness, and become violent, cruel, outrageously blasphemous, and impudently immodest* » (Maudsley 69).
4. C'est dans les années 1850 que le système pénitentiaire domestique britannique connaît un véritable tournant. Jusqu'en 1852, la colonie pénale de *Van Diemen's Land* absorbait un large flux

de criminels déportés hors de la métropole. Mais l'abolition du système de déportation força le gouvernement à mettre en place de nouvelles solutions, ce qui explique les changements affectant le système carcéral au milieu du XIX^e siècle : nouveaux régimes, nouvelles prisons.

5. Le terme est employé par Florence Maybrick dans son autobiographie, *My Fifteen Lost Years*. Cette américaine qui fut incarcérée à Londres pendant quatorze ans raconte ainsi qu'un visiteur, scandalisé par la vue d'une côtelette de mouton, aurait traité les détenues de « gourmets dorlotés » (101).

6. Il s'agit d'un propos rapporté par le Gouverneur de la prison de Holloway, le lieutenant-colonel Everard S. Milman. Il précise que cette femme, « J.C. », est une détenue calme et très douée en couture. Il ajoute : « *She has been a very good old woman in prison* » (*Report from the Departmental Committee on Prisons*, 230).

7. Mary Carpenter (1807-77) était une philanthrope et essayiste célèbre. Elle milita pour la cause des femmes, mais également celle des enfants et adolescents démunis. Elle fonda notamment en 1852 une maison de redressement pour (ré)éduquer les délinquants juvéniles à Bristol.

8. Les détenues étaient d'ailleurs souvent comparées à des animaux sauvages qu'il s'agissait de parvenir à domestiquer. Voir par exemple les descriptions de F. W. Robinson dans *Female Life in Prison* (Londres : Hurst and Blackett, 1863) ou de Chesterton dans *Revelations of Prison Life* (Londres : Hurst and Blackett, 1856). À noter : F. W. Robinson était en réalité un romancier, mais ses ouvrages sur la prison furent publiés comme le témoignage authentique d'une gardienne de prison.

9. On pourrait emprunter le titre révélateur d'un article de 1966 publiée par l'historienne américaine Barbara Welter afin de qualifier ce phénomène : « The Cult of True Womanhood ». Le terme de « culte » permet en effet de traduire la ferveur religieuse qui sous-tendait cette conception de la féminité.

10. Les détenues étaient surnommées « *Jebb's pets* » : le directeur habitait en effet à proximité du refuge et il s'y rendait fréquemment. Sa femme, Amelia, s'intéressait également à la réforme des prisonnières. On peut bien parler d'un engagement à la fois gouvernemental et personnel.

11. Les femmes pouvaient par exemple suivre des formations de blanchisseuse ou de couturière.

12. Dans les faits, la bonne conduite n'était pas toujours le critère permettant le transfert. Le nombre de places était limité et des questions de commodité de transfert entraient également en ligne de compte.

13. Du Cane fut d'abord nommé *Director of Convict Prisons* en 1863, puis il succéda au remplaçant de Jebb, Henderson, lorsqu'il devint en 1869 *Chairman of the Board of Directors of Convict Prisons*, *Surveyor-general of Prisons*, et *Inspector-general of Military Prisons*.

14. Pour plus d'informations sur le règlement relatif aux sociétés et aux visiteuses, consulter PCOM 7/404 *Central Discharged Prisoners Aid Society* (1911-1916) aux *National Archives* à Kew.

15. Par exemple, elles militaient pour des mouvements de tempérance, ou de lutte contre la prostitution.

16. Charles E. B. Russell était très engagé pour la cause des enfants démunis ; il fut notamment secrétaire d'un club pour jeunes hommes. Intéressé par la question de la criminalité juvénile, tant masculine que féminine, il publia plusieurs ouvrages et articles dans les années 1910.

17. Les visiteuses obtenaient généralement les louanges des autorités pénales : « [*Lady visitors*] produced a cheering impression, even upon the officers » (Mrs Lewis citée dans Pears 527).

18. Le terme de « missionnaires » était utilisé par la presse. Voir notamment *Irish Quarterly Review* 62 (janvier 1860).

19. Mary Carpenter était ainsi en faveur du droit de vote des femmes et de leur accès à l'éducation supérieure.

20. La princesse était membre de nombreuses associations caritatives consacrées à l'éducation des enfants défavorisés. C'est elle qui décida de s'impliquer dans ce projet, dont elle devint marraine et bienfaitrice.

21. On note que la récompense n'est autre que l'alliance, symbole du mariage et rappel de la fonction matrimoniale de la femme. Le rapport des visiteuses d'*Aylesbury Convict Prison* pour l'année 1897 insiste aussi sur la corrélation entre rédemption et mariage. L'exemple donné est celui de Jones, qui en vingt-neuf ans a vécu vingt-neuf ans en prison, puis fut placé dans le *Church Army Labour Home* et enfin renvoyée dans sa ville d'origine, où elle put faire un « mariage respectable » (PCOM 7/173).

22. L'une de ces lettres, adressée à une directrice de refuge, se termine sur cette note optimiste : « *onward, homeward, upward, heavenward. Good-bye. God bless you. From your humble friend* » (Wines 215). Le problème de l'illettrisme limitait le nombre de témoignages reçus.

23. Plus les institutions étaient de petite taille, plus leur présence devenait symbolique. Dans *English Local Prisons 1860-1900: Next Only to Death*, Seán McConville parle de « *token presence* » (McConville 345).

24. Cette angoisse pour la santé mentale des philanthropes était doublée d'une peur plus générale pour les valeurs sociales victoriennes, considérées comme étant en péril.

25. Contrairement aux idées reçues, les suffragettes comptaient parmi leurs rangs des femmes appartenant à la classe ouvrière : « *it is revealed that a number of the prisoners were poor and working-class women and not, as has been too readily assumed, bourgeois women* » (Purvis 103).

26. Cependant, les femmes mariées étaient souvent considérées comme plus aptes à accomplir ces tâches : « *It would seem likely that women who have had the larger experience of life—its vicissitudes and discipline supplied by marriage—are in a far better position to deal with their erring sisters than single women* » (Hubbard 28).

27. Souvent appelés *Magdalen Houses* ou *Asylums*, ces institutions s'étaient surtout multipliées plusieurs siècles auparavant, mais les *Purity Leagues* victoriennes les ravivent.

28. Un article d'Alana Barton, maître de conférence en criminologie, éclaire en détail la question de l'extension du filet carcéral. À propos de la ligne de démarcation entre prison et refuge, elle note que « *this “blurring” of custodial and communal boundaries served to render women powerless and reduce them to a less-than-adult status* » (Barton 170–71).

RÉSUMÉS

Stigmatisation, marginalisation et ostracisme : les prisonnières victoriennes et édouardiennes étaient, plus encore que les détenus, mises au ban de la société, même après avoir purgé leur peine. Cependant, si les autorités carcérales avaient pour but de « surveiller et punir » ces déviantes, coupables d'avoir enfreint la loi et dérogé aux normes genrées qui régissaient la société, elles décidèrent dès 1856 d'essayer de « protéger et guérir » les anciennes détenues. Dès 1856, le directeur des maisons de détention britanniques, Joshua Jebb, s'engagea personnellement pour la cause de ces femmes en ouvrant un refuge. Mais l'établissement fut vite stigmatisé et transformé en prison. C'est ce contexte d'échec institutionnel, terreau fertile à l'engagement associatif, qui donna naissance à des sociétés de réformatrices ayant pour mission de guérir leurs sœurs déchues. Les femmes criminelles étaient vues comme dangereuses, susceptibles de contaminer leur entourage. Il s'agissait donc pour ces philanthropes, des femmes de la classe moyenne, de protéger les criminelles et la société de leur influence délétère. L'engagement de ces « missionnaires » déboucha sur la création de groupes de visiteuses, d'associations caritatives et de refuges. Ces philanthropes se définissaient comme des mères de

substitution, seules capables de guider les criminelles sur le chemin de la rédemption. Même s'il se proposait principalement de ré-inculquer des « valeurs féminines » normatives à ces détenues, le mouvement philanthropique a marqué une avancée indéniable pour les femmes. En effet, les réformatrices qui s'engageaient pour les prisonnières se sont émancipées grâce à leurs nouvelles responsabilités publiques. Mais si certains contemporains considéraient les criminelles comme des victimes, d'autres dénonçaient la façon dont ces associations « dorlotaient » les coupables. Un contre-engagement prônant le « surveiller et punir » a alors contrarié la lutte des réformatrices. L'étude de leur engagement et des efforts gouvernementaux révèle une facette de l'image que la société projetait sur les criminelles, emprisonnées dans un réseau carcéral de plus en plus large.

Mary Carpenter, a Victorian prison reformer, asserted that women prisoners were a threat to society, even more so than their masculine counterparts. In Victorian and Edwardian England, life after release from prison was fraught with hurdles, especially for women. Female criminals had deviated from normative gender-biased ideologies describing woman's true nature as meek, gentle, modest and shameful; they were stigmatized and ostracized, even after serving their sentences in a local or a convict prison. In 1856, Joshua Jebb, Chairman of Convict Prisons, decided to commit to the cause of these women by opening a special refuge, a 'home' designed to save them by teaching them 'womanly qualities'. However, the refuge was quickly stigmatised and became a prison. Yet, this governmental failure paved the way for the efforts of women reformers, who saw the redemption of their 'fallen' sisters as their duty. They set up philanthropic societies, opened 'homes' and visiting societies to lead criminals to atonement. The idealized views of womanhood, the prescriptive social roles and the contemporary fears for traditional values which shaped the female criminal system also fashioned the missionary work that surrounded the penal sphere. In a sense, lady visitors were missionaries upholding the values and projects of the Empire. But their efforts led to female empowerment: reformers played an active part in the management of relief societies, challenging their traditionally domestic positions. They also faced obstacles, embodied by people who believed that guilty deviants were being unfairly 'pampered'. The study of this counter-commitment, as well as the struggle of charitable societies and some government officials reveals a facet of the way in which criminals were perceived by society, while the philanthropic *network* became a *net* in which some women were ensnared.

INDEX

Keywords : prison, female criminals, feminism, rehabilitation, philanthropy, lady visitors, refuge, recidivism, deviance, marginalisation

Mots-clés : prison, criminelles, féminisme, réinsertion, philanthropisme, visiteuses de prison, refuge, récidivisme, déviance, marginalisation

AUTEUR

ALICE BONZOM

Alice Bonzom est normalienne, agrégée d'anglais et chargée de TD à l'université Lyon 2. Elle a enseigné le français pendant trois ans à Londres, à *King's College* et *Royal Holloway*. Elle est en troisième année de doctorat sous la direction du Professeur Neil Davie. Sa thèse a pour objet le parcours criminel des femmes victoriennes et édouardiennes à Londres de 1877 à 1914, ce qui l'amène à s'intéresser à la criminalité, au genre, à la marginalité et à la philanthropie.

Alice Bonzom, a former ENS student, got the *agrégation* in 2010, after spending three years in London teaching French in two universities, King's College and Royal Holloway. She teaches British civilisation in Lyon 2. Her thesis, directed by Professor Neil Davie, revolves around penal responses to female criminality in London between 1877 and 1914, which leads her to address issues of gender, marginality and philanthropy in Victorian and Edwardian society.